

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 038-213800683-20230515-DEL2023_047-DE



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

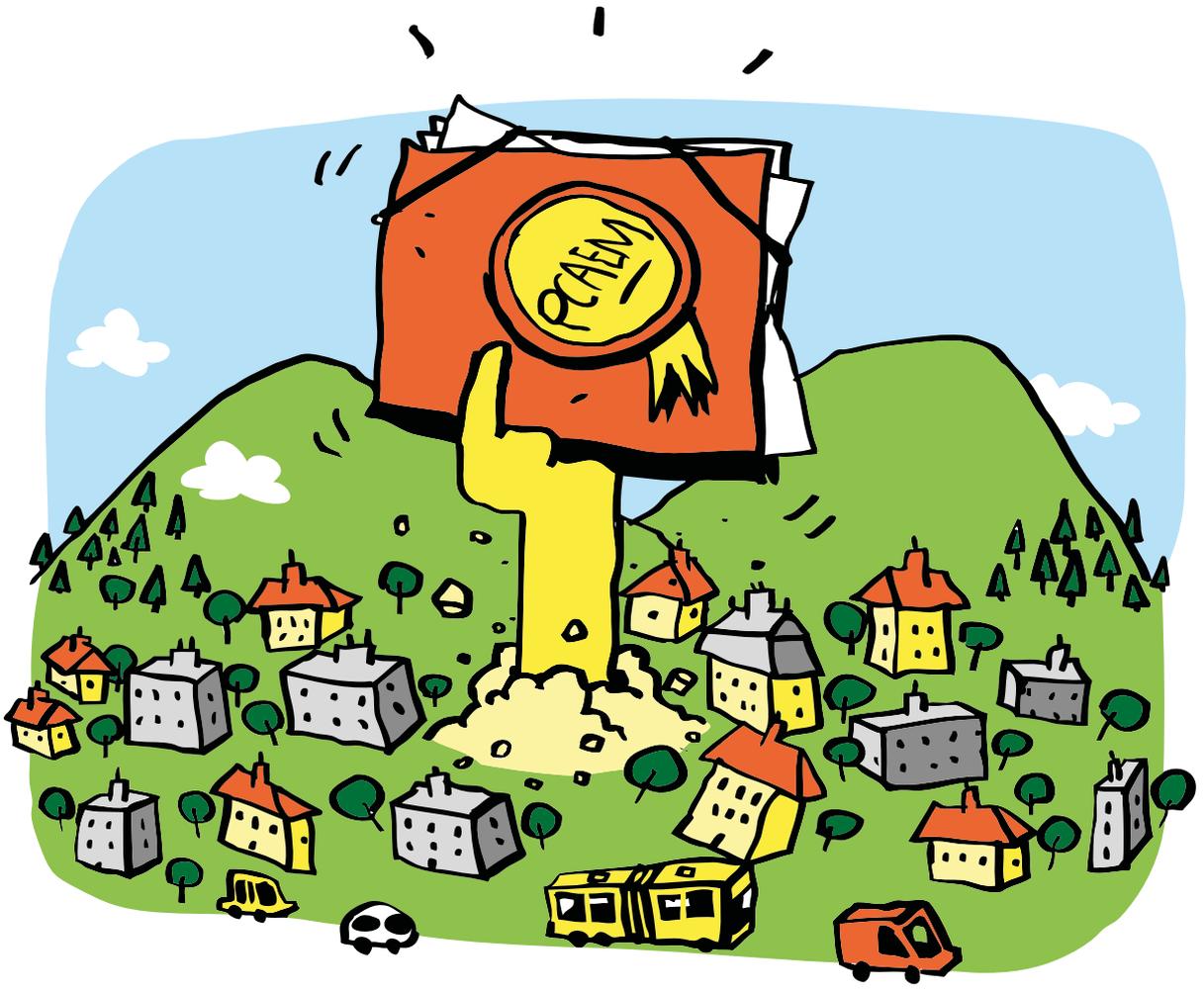
 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE CHAMPAGNIER

Sommaire

- 4** Introduction
- 5** AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 8** AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 10** AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 12** AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 15** AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de CHAMPAGNIER

**s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**

AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en oeuvre. Poursuivre la communication régulière dans le bulletin municipal.
- Sensibiliser les habitants à la protection des espaces agricoles, naturels, boisés, et les informer sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs notamment en poursuivant les partenariats avec différentes associations (Fredon, LPO, FNE, Gentiana)...
- Maintenir les espaces de nature ordinaire de la commune (espaces non exploités et laissés à une végétalisation naturelle), et les valoriser (panneaux informatifs...). S'assurer d'une diversité des espèces et de la non-prolifération d'espèces invasives dans ces espaces. 2 fauchages annuels sur le refuge LPO et préservation d'une parcelle au dessus du Saut du Moine (aucune intervention humaine) via le Plan de gestion forestier.
- Appliquer le plan de gestion durable des forêts communales et zones boisées (approuvé en 2022), en veillant à leur cohérence avec les plans de gestion des parcelles métropolitaines et de l'ONF attenantes (8 secteurs dont un en libre évolution et les 7 autres exploités pour la sécurisation des cheminements piétons). La commune est en veille pour préempter certaines parcelles.
- Lors des évolutions du PLUi, soutenir le classement de zones protégées (notamment la zone humide à proximité des étangs la Haute Jarrie) : espaces verts protégés, espaces boisés classés (arbres, alignements d'arbres ou masses boisées), secteurs de biodiversité.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.
- Poursuivre la mise en place d'une gestion différenciée sur les 3 ha d'espaces verts, et un entretien favorable à la biodiversité (prairie fleurie, fauchage raisonné, plantation de vigne, haies sèches...). Informer les habitants sur ces pratiques et leurs bienfaits, les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires.

- ☑ Adapter et diversifier les essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique : espèces résistantes à une augmentation des températures moyennes, à des périodes de stress hydrique, économes en eau, locales, peu allergènes, à feuilles caduques pour favoriser l'ensoleillement l'hiver...
- ☑ Planter, entretenir et préserver les haies et arbres têtards, refuges de biodiversité.
- ☑ Mettre en place un projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages. Maintien du corridor écologique régional entre le Vercors et Belledonne (cervidés), écuroduc sur la RD64.
- ☑ Maintenir la mare réalisée en 2020, en partenariat avec la LPO
- ☑ En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse avec notamment une extension de la plage d'extinction nocturne.
- ☑ Poursuivre le suivi annuel de l'inventaire biodiversité réalisé par la LPO en 2016, et sensibiliser les habitants à la faune et la flore locales (panneaux informatifs sur les espèces...).

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ☑ Recenser les espaces propices à une végétalisation ou revégétalisation : 4 arbres plantés dans la cour de l'école et plantations dans le cadre du patrimoine arboré (Métropole).
- ☑ Mener une campagne de plantation sur le site des 4 vents.
- ⚖️ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi
- ☑ Désimperméabilisation de la place de l'église dans le cadre du Plan Canopée.

Limiter l'artificialisation des sols

- ⚖️ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.
- ☑ Appliquer une architecture réversible sur le site des 4 vents.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- ☑ Poursuivre la réflexion sur l'architecture bioclimatique et sur le confort d'été sur le site des 4 vents (surventilation nocturne, brise-soleil orientables, solutions de rafraîchissement passif...).

Anticiper et gérer les risques

- ⚖️ Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- ☑ En partenariat avec la Métropole, former les instructeurs d'application du droit des sols à ces nouveaux enjeux et aux adaptations qu'ils demandent (protections solaires, bioclimatisme, végétalisation...), pour encourager un urbanisme résilient.
- ☑ Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces végétales invasives (travail avec la Fredon sur l'ambrosie notamment sous les lignes RTE avec convention tripartite (Fédération de Chasse, RTE, Commune)).

- Favoriser l'aménagement la forêt à fonction de protection contre les risques naturels (glissements de terrain, chute de blocs et embacle), en lien avec la Métropole.
Exploitation très limitée avec coupe réduite au minimum et suppression de l'affouage.

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique (répliquer les actions de l'été 2022 si nécessaire).
- Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUI.
- Expérimenter des systèmes de gestion alternative des eaux pluviales sur le réseau de collecte face aux pluies orageuses de plus en plus intenses : jardins de pluie, axes d'écoulement naturels, bassins secs, puits perdus, détournement...
- Mettre en place un système de récupération des eaux pluviales sur le site des 4 vents, pour l'arrosage des espaces verts communaux. Travailler sur les pratiques d'arrosage : régularité, quantité, installation de goutte-à-goutte...

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant les écoles élémentaires à participer au Défi des écoles à énergie positive.

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- Repérer les ménages sensibles et leur proposer un accompagnement dédié.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique maisons individuelles.
- Communiquer sur l'intérêt de la rénovation énergétique et les bénéfices apportés, et organiser des actions de sensibilisation pour inciter les propriétaires à engager des travaux.
- Réfléchir à abonder le dispositif Mur|Mur en accordant une aide financière supplémentaire aux habitants qui rénovent leur logement via Mur|Mur et appliquer l'exonération de taxe foncière (2023).
- Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Communiquer sur les émissions des différents modes de chauffage, et sur les gains énergétiques et économiques potentiels d'un changement d'équipement, afin d'encourager le renouvellement des systèmes de chauffage vers des équipements plus performants et moins polluants.
- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
- Réfléchir à abonder financièrement au dispositif Prime Air Bois.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.
- En adéquation avec le schéma directeur énergie, encourager l'installation d'énergies renouvelables thermiques pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire : chauffage individuel au bois / chaufferies bois, géothermie, solaire thermique.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.
- Poursuivre la mise en place de la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative "métropole apaisée". Toutes les voiries sont à 30 kmh et la place du centre ville en zone de rencontre (20 kmh).

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- Diffuser des estimations de durée de trajets en modes actifs, sur ou depuis la commune Relayer l'existence du calculateur Métromobilité.
- Sensibiliser à l'intérêt des modes actifs en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique, mais également du fait de la pratique d'une activité physique régulière.
- Organiser des événements de promotion des modes doux : fête du vélo... ou des stands à l'occasion d'événements locaux.
- Collaborer avec la Métropole, pour soutenir les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables (voie verte de la combe du Plateau) et la création de stationnements à proximité des magasins et lieux de vie.
- Soutenir, en lien avec des associations locales (association Chaîne de vélo), des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle, des ateliers de réparation de vélos, notamment dans l'école ou des campagnes de marquage de vélo (bicycode).

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- Encourager et faciliter le covoiturage via la borne au bas de la Combe notamment.
- Encourager l'autopartage avec Citi'z (2023)
- Encourager l'autostop.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Encourager les entreprises implantées sur la ZAC du Saut du Moine à se doter d'un Plan de Mobilité, en leur faisant connaître la démarche M'Pro. Faire la promotion du challenge mobilité, les inciter à proposer le télétravail à leurs employés, en communiquant sur ces sujets.

AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- Envisager d'encourager les pratiques agricoles durables via de l'exonération de taxe foncière sur propriété non bâtie pour les exploitation en conversion bio.

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Faire connaître l'offre alimentaire locale.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- Mobiliser les offres de fourniture de produits locaux et de qualité pour la restauration collective, en lien avec le Pôle agroalimentaire de l'Isère. Recourir à ces fournisseurs autant que possible, notamment en passant par des marchés correspondant aux besoins.
- Intégrer la démarche du PAiT en restauration collective :
 - Aller au-delà des seuils réglementaires et proposer des produits de qualité et durables (60%) et 50% de bio.
 - Favoriser les produits locaux, pour soutenir l'agriculture du territoire et limiter l'impact carbone lié au déplacement des marchandises.
- Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes (menu hebdomadaire et rencontre annuelle avec le prestataire), en valorisant la démarche engagée.
- Aller au delà du seuil réglementaire d'un repas végétarien par semaine (2 repas végétarien par semaine), et proposer une alternative quotidienne au plat carné ou des repas moins carnés en appliquant une diversification des sources de protéines.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions.
- Poursuivre l'utilisation de bacs gastronomiques en alternative aux barquette en plastique dans la cantine.

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.
- Mobiliser les services et sensibiliser les agents à la nécessité de travailler sur ces sujets de façon transversale entre services.

Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions (bureau municipal), et désigner un élu (M. le Maire) et un technicien référents (Cyril Chapuis).
- Poursuivre l'animation des 13 commissions extra municipales (environnement, mobilité...).

Former les agents communaux

- Permettre aux agents communaux une montée en compétence sur les nouveaux sujets émergents avec l'engagement de la commune et qui touchent leur activité, en leur dégageant du temps pour se former sur l'énergie, l'impact carbone, la réduction des déchets, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique...
- Organiser des réunions d'informations, faire venir des intervenants ou communiquer aux agents des ressources documentaires existantes.
Intégrer les sujets Air-Energie-Climat aux plans de formation des agents

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.
- Poursuivre l'optimisation de l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.
- Poursuivre les mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie (distribution de thermomètres, explications...).
- Poursuivre l'amélioration de la gestion des déchets, via notamment la mise en place d'actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, consommation de papier...) ainsi que du tri dans ces établissements : tri des emballages et papiers, tri des déchets alimentaires par l'installation d'un composteur.
- Inciter les associations utilisatrices de bâtiments communaux à réduire leurs déchets (notamment en bannissant la vaisselle jetable), à respecter les consignes de tri en place et à utiliser le kit de vaisselle lavable de la commune.
- Pour les locaux communaux proposés à la location ou au prêt : modifier la charte de mise à disposition pour intégrer un paragraphe relatif à la sobriété énergétique, à l'obligation du respect des consignes de tri, à l'interdiction d'utilisation de vaisselle jetable. Mettre à disposition un lave vaisselle, et faire connaître les solutions de prêt de vaisselle.
- Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des structures accueillant des enfants : leur faire connaître l'offre métropolitaine d'éducation à l'environnement des scolaires, les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine...), etc.
- Inciter ces structures à proposer des ateliers ludiques de sensibilisation du personnel et des usagers : sobriété énergétique, cuisine locale, jardinage, compostage, potagers, éco-consommation...
- Sensibiliser les utilisateurs aux questions de qualité de l'air intérieur, notamment avec les capteurs de CO2 dans l'école.
- Engager le cimetière communal dans une démarche de tri des déchets et de compostage des déchets végétaux.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie

- Sensibiliser les habitants aux enjeux de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et aux mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place à toutes les échelles, et sur tous les sujets : habitat, mobilité, consommation, déchets, préservation de la biodiversité...
- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

Organiser des évènements autour des thématiques Climat Air Energie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'évènements communaux existants

- Poursuivre l'organisation annuelle de la fête de la Nature.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement proposés par Grenoble-Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.
- Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques.

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Energie conduites par la commune

- Réunir régulièrement les commissions extra-municipales, pour échanger sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PCAEM.
- Travailler autour de la convention citoyenne pour le climat, en s'engageant à examiner les propositions relevant de compétences communales qui en seront issues.

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...), a minima sur les bâtiments les plus énergivores.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.
- Poursuivre la programmation du chauffage du bâtiment scolaire non utilisé sur "hors gel" pendant les vacances.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- Réaliser un état des lieux des bâtiments, de leurs usages et occupation, et des perspectives d'évolutions de ces usages, comme préalable à toute construction neuve de bâtiment public.
- Définir une stratégie de réduction des surfaces chauffées, en favorisant les mutualisations inter-services (exemple : regroupement dans les mêmes locaux), des usages complémentaires de bâtiments.

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.
- Réaliser un état des lieux des équipements permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissement.
- Remplacer les chaudières fioul par d'autres sources énergétiques sans attendre la fin de vie de l'équipement.
- Remplacer les équipements (en commençant par les plus énergivores ou polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou utilisant des énergies renouvelables.
- Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

Rénover les bâtiments publics

- Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.
- Mettre en place une programmation de rénovation pluriannuelle des bâtiments communaux (les 4 vents), en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie et le gain en confort pour les usagers.

- Élaborer un cahier des charges ambitieux pour la rénovation des 4 vents (BBC compatible, BBC, BEPOS...), qui aille au delà des dispositions du PLUi.
- Associer à la stratégie de rénovation des bâtiments communaux une Programmation Pluriannuelle d'Investissements.
- Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique.

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- Limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements en ne construisant que les surfaces nécessaires, en favorisant la rénovation, et en conservant une part végétalisée dans le projet, conformément ou au delà des dispositions du PLUi.
- Mettre en place un cahier des charges ambitieux en matière de performance énergétique et environnementale des bâtiments publics neufs (vestiaires sportifs).

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- Évaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.

Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics

- Intégrer dans les marchés de déconstruction, réhabilitation et construction de bâtiment des lots concernant le réemploi et la valorisation des matériaux.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- Privilégier l'installation de chaufferies bois lorsqu'aucun raccordement n'est pas possible (école, 4 vents), en adéquation avec le schéma directeur énergie, et en prenant en compte les critères d'émissions de particules fines.
- Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et, selon les opportunités, installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des bâtiments communaux, ou en faire installer par un tiers investisseur, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Recenser les véhicules communaux, et identifier les plus anciens et les plus polluants.
- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- Évaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- Pour des usages ponctuels, privilégier la location ou l'utilisation de véhicules en autopartage.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- Se mettre en conformité avec les obligations de la Zone à Faibles Emissions véhicules utilitaires et poids lourds, aux échéances prévues.
- Poursuivre la mise à disposition du vélo de service.

Mettre les véhicules communaux à disposition d'autres usagers

- Partager un ou plusieurs véhicules communaux via une plateforme d'autopartage, afin d'en permettre une utilisation par tous.

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Signer la Charte d'engagement Lumière proposée par Grenoble-Alpes Métropole.
- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée à une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).
- Renouveler les point lumineux :
 - Établir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientation du SDAL et fixer des engagements chiffrés, voire une programmation pluriannuelle d'investissements.
 - A minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.
- Poursuivre le travail engagé sur les décorations de Noël.
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs privés gérant des installations d'éclairage extérieur pour qu'ils participent à la démarche de sobriété, a minima en respectant les exigences réglementaires existantes (Jardins de ferrandière, hameau du Laca, domaine de Rivery).

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- Bannir les pesticides des terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.
- Entretien et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique. Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre. Développer une gestion différenciée des espaces verts et broyer les déchets verts sur place.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- Dans les locaux : installer des petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...), sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...).

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.
- Travailler à une réorganisation moins génératrice de flux : favoriser le télétravail, les visioconférences...

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- Poursuivre le plan d'actions pour réduire la production de déchets (machine à café, dérouleur sanitaires...)
- Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif (poubelles tri flux notamment).
- Faire don du matériel renouvelé à des structures de réemploi (exemple : matériel informatique, y compris hors-service pour récupération des composants, mobilier de bureaux...).
- Poursuivre l'utilisation des composteurs (restauration scolaire et école).

Instaurer une politique d'achats publics responsables

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

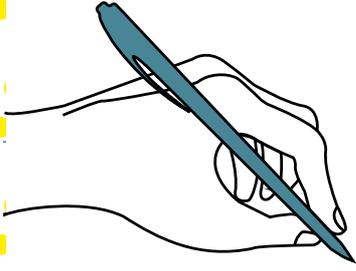
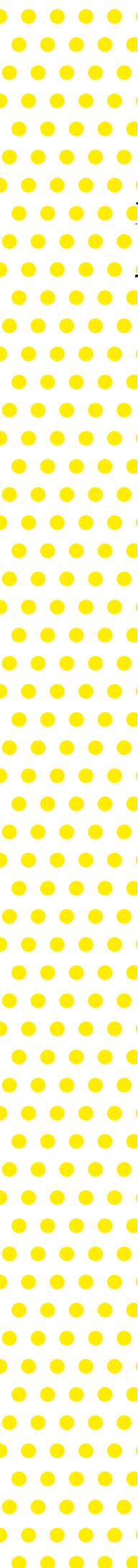
- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal (Fête de la Nature, Cross, Fête de la musique, Fête du Village, forum des associations...)
- Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement : Utiliser le dispositif Pack éco-évènement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.
- S'équiper de vaisselle lavable et de poubelles de tri pour les évènements communaux, de manière à constituer un kit pour éco-évènement, et le prêter gratuitement pour tous les évènements locaux (associations, festivals, entreprises, habitants...).

Mettre en place un usage responsable du numérique

- Allonger la durée de vie des équipements informatiques et téléphones, en les entretenant régulièrement et en les faisant réparer.
Identifier un référent pour cette mission et l'intégrer à sa fiche de poste ou lancer un marché de prestation pour cela.

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
 - Envers les agents de la commune.
 - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.



**Monsieur le Maire
de la commune de Champagnier**

Florent Cholat

Charte d'engagement

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le
ID : 038-213800683-20230515-DEL2023_047-DE

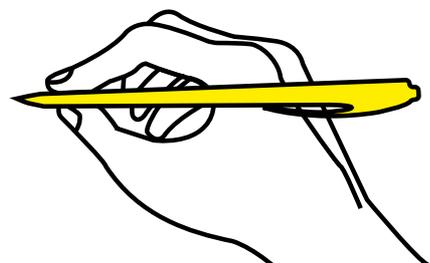


**Monsieur le Président
de Grenoble Alpes Métropole**

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :



Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 038-213800683-20230515-DEL2023_047-DE

